

Bois au
12 au
16

ne f...
Cointes
Abbeville
Paul Girardet
Marie Fournay
noe girardet
Marie Fournay

412 bis
les mariages
Ces deux personnes employées au mariage
d'entre moy noe royal Fournay & p...
seigneurie Jour du mois d'avril de l'année
mil sept cent quatorze avant midy l'acte
personnellement établie par Paul Fournay
du lieu du mont de l'ent habitant au lieu de
mizoch d'une part et Fournay Suzanne girardet
ville de Sen Jean des lieux de ruzet d'autre
lesquels de leur bon ave led. Rivore procureur
de l'union de Fournay Fournay son procureur
led. girardet de Fournay Jacques girardet

est celle a trois de grains, et l'un des deux petit
frument moule, deux liures farine petit
frument au beurré, une tournure deux
francsaille, trois autres draps de pain
autrement appelle la mie, trois autres
ville de pain, une attache de fer pour baize
deux fait ville de pain, un fourneau a
deux maniere autre appelle parau, deux
corbeille tenant l'une en l'autre, le
l'autre demi me laup de fer, un coffre bois
blanc, fontent a l'est, un garde robe a une
porte bois blanc, fontent par une giroude
un autre fontent a l'est, une giroude qui
deste le tout, et une ~~autre~~ autre
l'autre fontent de pain, une sabote & un gete
a la somme de cent quatre liures, en gold de
de tout quoy les deux se contentent, et par
augment a fournir les deux & les deux se
font recevoir quement d'ordre, l'autre les
les deux a son espouse la somme de cent liures
avec l'ore d'ore d'ore & d'ore que
le premier avoir, et si elle qui ont est
extincit a trente liures, et au contraire
les deux a son espouse, celle de quinze liures
possible, les deux par l'ore d'ore d'ore
premier de cent cinquante, et lequel doit
appartendra meurtres aux enfans qui
naissent d'un mariage, l'un hors l'autre
de clarant les deux que l'ore d'ore d'ore
peuvent ~~par~~ la somme de quatrevingt
quinze liures, a l'ore d'ore d'ore d'ore
quatre jours, et avec l'ore d'ore d'ore
d'ore d'ore d'ore d'ore d'ore d'ore d'ore
bien de l'ore d'ore d'ore d'ore d'ore d'ore
daniel grandet feu piteux aux piteux de
l'ore d'ore d'ore d'ore d'ore d'ore d'ore
l'ore d'ore d'ore d'ore d'ore d'ore d'ore
l'ore d'ore d'ore d'ore d'ore d'ore d'ore
a l'exception d'une faulx d'ore d'ore d'ore
l'ore d'ore d'ore d'ore d'ore d'ore d'ore
pour ne scauoir de ce par moy, l'ore d'ore
& d'ore d'ore d'ore d'ore d'ore d'ore
l'ore d'ore d'ore d'ore d'ore d'ore d'ore

Par le d'ore d'ore d'ore d'ore d'ore

Can^{de} et jussum' au baron -
Coyseau le 16^{me} auis 1714
Coyseau le 16^{me} auis 1714
Coyseau le 16^{me} auis 1714
Coyseau le 16^{me} auis 1714

262
mes s^r gormoy m^r fleur et me^r femme et
d^r homme au s^r pour ledit Louis Filioir me
p^rvide, et led^r pierre girardet a lespouze m^r
aynean de tout quoy lespouze se contente &
es quite paul Ricove Paul Girardet
paul & loy pierre girardet

Dame
Dame

Marriage
ard moy noie royal souveⁿ & p^rnt^r l^r parance &
autres p^r se h^ril & a p^rter nom m^r le seiziesme jour
du moie d^r avril del^r annee mil sept cent dix h^rge
a p^rter anid^r se sont p^rformez en l^r s^rchoblie d^r ans
le lieu